



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 12 septembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	69
Présent	Votant
49	59

#### Date de convocation

**6 septembre 2024**

**Développement Economique / Enfance Jeunesse – Emploi / Orientation – Subvention à la MJC du Pays de l'Herbasse pour « Un Job en Local »**

**N° de la délibération  
2024-521**

Secrétaire de séance :  
Sandrine PEREIRA

Le 12 septembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Pierre GUICHARD, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL. Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), M. Michel BRUNET (pouvoir à Delphine COMTE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Denis DEROUX (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à Jean-Michel MONTAGNE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), Mmes Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

La MJC du Pays de l'Herbasse porte une volonté de mettre en place des actions en faveur de l'emploi depuis la dissolution de l'association Territoire Zéro Chômeur (TZC).

L'association a existé de 2016 à 2019 et était soutenue financièrement notamment par le Département de la Drôme et ARCHE Agglo (subvention de 10 000 € en 2017). En 2019, suite à la dissolution de l'association (arrêt des financements), la MJC a récupéré les bénévoles et a obtenu une subvention de 5 000 € de la part d'ARCHE Agglo pour continuer les actions. La MJC a alors créé un poste de chargé de mission formation / emploi.

En 2021 et 2022, la MJC du Pays de l'Herbasse a conduit l'opération « En route pour l'emploi » avec Arcade et l'entreprise Ceptentrion'al. La MJC a ainsi mis à disposition des minibus pour conduire des travailleurs saisonniers sur les lieux d'intervention de l'entreprise Ceptentrion'al (travaux dans les vignes).

Depuis 2023, la MJC pilote un forum de l'emploi à Saint Donat sur l'Herbasse : Un Job en Local. Elle travaille avec un comité de pilotage qui réunit France Travail Romans, la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors de Romans, le Département, ARCHE Agglo, Arcade et quelques entreprises. L'événement réunit pour ses 2 premières éditions environ 25 exposants et attire plus de 200 visiteurs.

Le budget de l'opération en 2024 est de 4 821 € (hors dons et bénévolat).

La MJC du Pays de l'Herbasse sollicite une subvention de 3 000 €.

La MJC du Pays de l'Herbasse a reçu une subvention de 2 000 de la part de la Région.

ARCHE Agglo a renouvelé son conventionnement avec la MJC pour la période 2024-2026 et la décision a été prise de ne pas inclure une ligne de financement emploi à l'intérieur. En effet, le positionnement politique est de ne pas venir financer le poste de chargé de mission emploi/formation, considérant que l'accompagnement des personnes à l'emploi est déjà réalisé par les acteurs du Service Public de l'Emploi (France Travail et Mission locale). Il a été décidé de financer au cas par cas des actions relevant de la stratégie Emploi / Orientation ARCHE Agglo c'est-à-dire des actions visant à rapprocher des publics en local.

Il est proposé de calquer l'intervention d'ARCHE Agglo sur le fonctionnement de la Région Auvergne Rhône-Alpes en matière de soutien aux forums emploi : financement de 50 % maximum du coût total de l'opération dans la limite de 3 000 € de subvention, en respectant un maximum de 80% de financements publics.

*Calcul de la subvention :  $4\,821 - 2\,000 = 2\,821$  €*

*$2\,821 \text{ €} / 2 = 1\,410,50$  €*

Soit une subvention arrondie à 1 500 €.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le budget 2024 d'Un Job en Local de 4 821 € ;

Considérant l'aide de la Région pour l'opération Un Job en Local à hauteur de 2 000 € ;

Considérant la stratégie Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo et son axe « Faire du lien » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Emploi / Orientation du 27 juin 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 5 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500 € à la MJC du Pays de l'Herbasse pour l'organisation de l'événement Un Job en Local en 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 septembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/09/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo